

Séance du 8 décembre 2014

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi le 8 décembre 2014 à 20h00.

Sont présents : Mme Manon Champigny,
Mme Jocelyne Bouchard,
M. Richard Mireault,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. André Drouin,

tous conseillers et formant la totalité du Conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

2014-12-138 **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur proposition de Mme Jocelyne Bouchard, appuyée par Mme Jocelyne Calvé.

2014-12-139 **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté sur proposition de Mme Manon Champigny, appuyée par M. Richard Mireault.

2014-12-140 **Approbation des procès-verbaux**

Il est proposé par M. André Drouin appuyé par Mme Manon Champigny, et résolu que le procès-verbal du 10 novembre dernier soit approuvé tel que rédigé.

Communications du conseil

2014-12-141 **Modification au règlement de zonage (définition de chenil)**

Aucune représentation n'ayant été reçue lors de la séance de consultation, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le projet de règlement modifiant la définition du mot « *Chenil* » du règlement de zonage soit adopté sans modification.

2014-12-142 **Règlement constituant un comité consultatif de voirie (règlement 292-2014-08)**

Sur proposition de M. Jacques Martin, appuyée par Mme Jocelyne Calvé, il est résolu que le règlement 292-2014-08 intitulé « *Règlement pour constituer un comité consultatif sur la voirie et les infrastructures municipales* » soit adopté.

Demande de dérogation mineure (M. Alain Violette)

Cette demande est remise à une séance ultérieure du conseil.

Demande de Mme Carmen Lemyre (compteurs intelligents)

Le secrétaire-trésorier présente une demande de Mme Carmen Lemyre concernant l'installation de compteurs dits intelligents par Hydro-Québec. Cette demande n'est pas retenue.

2014-12-143

Demande de Mme Thérèse Lefrançois (CPTAQ)

CONSIDÉRANT la demande de Mme Thérèse Lefrançois concernant l'aliénation d'une partie des lots à M. Pierre-Luc Lefrançois;

CONSIDÉRANT que la partie sud de ces lots, où est située la résidence, fait partie d'un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT que la partie cultivable de ces lots serait cédée à M. Pierre-Luc Lefrançois et que celui-ci est un producteur agricole;

CONSIDÉRANT que cette aliénation ne nuit en rien à la vocation agricole de ces lots;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que le conseil municipal de Saint-Didace recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'accorder l'autorisation demandée.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose au Conseil la liste des permis émis au cours du dernier mois et l'informe qu'aucun don n'a été déclaré par les membres.

2014-12-144

Mandat à Bélanger Sauvé (conseiller juridique)

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

CONSIDÉRANT que, dans cette perspective, le procureur de la municipalité nous a fait parvenir une proposition, datée du 31 octobre 2014, valide pour toute l'année 2015;

CONSIDÉRANT que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire identique à ce qui prévalait pour l'année 2014, sans augmentation :

- les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et de l'inspecteur en bâtiment et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- la préparation du rapport annuel auprès de nos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipale et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels le procureur croit qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles;

CONSIDÉRANT qu'il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont

disponibles à même le fonds général de la municipalité;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu unanimement :

1. que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. que la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 31 octobre 2014 pour un montant de 150 \$ par mois et ce, pour toute l'année 2015.

2014-12-145

Mandat à Bélanger Sauvé (Cour municipale)

CONSIDÉRANT que la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et ce, sans augmentation, aux mêmes termes et conditions qui prévalaient jusqu'alors;

CONSIDÉRANT que la municipalité considère avantageuse ladite offre de services et est satisfaite des services rendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu :

que la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray selon les termes de l'offre de services pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, laquelle comprend les éléments suivants :

- toutes les communications téléphoniques avec les élus et les officiers de la municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant le Cour municipale de la MRC incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- les entrevues avec les témoins et les officiers de la municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC;
- le tout pour un montant global et forfaitaire de 500 \$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

2014-12-146

Calendrier des séances 2015

Sur proposition de M. André Drouin, appuyée par M. Richard Mireault, il est résolu que les séances ordinaires du conseil pour l'année 2015 soient fixées aux dates

suivantes :

Lundi, le 12 janvier
Lundi le 9 février
Lundi le 9 mars
Lundi le 13 avril
Lundi le 11 mai
Samedi le 6 juin
Lundi le 6 juillet
Lundi le 17 août
Mardi le 8 septembre
Mardi le 13 octobre
Lundi le 9 novembre
Lundi le 14 décembre
Lundi le 21 décembre (budget)

Toutes les séances sont tenues à 20h00 sauf celle du 6 juin qui sera à 9h30.

2014-12-147 **Avis de motion** (*taux des taxes 2015*)

Mme Manon Champigny donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil elle présentera ou fera présenter un règlement fixant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2015.

2014-12-148 **Représentante et coordonnatrice de la bibliothèque**

Il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par M. André Drouin, et résolu que Mme Jocelyne Bouchard soit nommée représentante de la municipalité et Mme Monique Guay coordonnatrice de la bibliothèque. Mme Hélène Ouimet est nommée coordonnatrice adjointe. Le conseil profite de l'occasion pour féliciter le comité bibliothèque pour l'excellent travail exécuté.

2014-12-149 **Charte de prêt pour liseuses électroniques**

Suite à la présentation d'un projet de charte de prêt de liseuses électronique par le comité de la bibliothèque, il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que cette charte de prêt soit adoptée telle que présentée.

2014-12-150 **Félicitations à Mme Michaëlle Jean**

CONSIDÉRANT que Mme Michaëlle Jean est une citoyenne d'adoption de Saint-Didace;

CONSIDÉRANT sa récente accession au poste de secrétaire générale de l'Organisation internationale de la francophonie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyne Bouchard, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et unanimement résolu que le conseil municipal de Saint-Didace lui offre ses sincères félicitations et lui souhaite la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

2014-12-151 **Avis de motion** (*coût des permis*)

M. Jacques Martin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement administratif d'urbanisme concernant le coût des permis et certificats.

2014-12-152 **Projet d'achat de terrain** *(mandat au maire)*

Suite à la réception d'un rapport d'évaluation pour le terrain concerné, il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le maire soit mandaté pour négocier l'achat de ce terrain avec le vendeur.

2014-12-153 **Patrouille nautique** *(demande de rabais)*

Considérant le peu de patrouilles effectuées sur le territoire de la municipalité de Saint-Didace (7 pendant tout l'été), il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par M. André Drouin, et résolu que la municipalité demande aux autres municipalités participantes de réduire sa facture au quart de sa valeur actuelle.

2014-12-154 **Comptes**

Il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par Mme Manon Champigny, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 113 031.31 \$, soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

Période de questions

2014-12-155 **Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant complété, la séance est levée à 21h05 sur proposition de Mme Jocelyne Bouchard, appuyée par M. Richard Mireault.

